

Le budget



Cette année 2020 n'est décidément pas comme les autres. Pour commencer, la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 a bousculé toutes les habitudes et le budget communal (et ses dépenses d'investissements) subit aussi de lourdes conséquences dues à des phénomènes exceptionnels.

PRÉSENTATION DU BUDGET DANS SA VUE D'ENSEMBLE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2020

VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement. Votés au titre du présent budget	5 884 742,62 €	4 770 890,86 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	- €	- €
	Résultat de fonctionnement. Reporté	- €	1 113 851,76 €
	=	=	=
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	5 884 742,62 €	5 884 742,62 €
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement. Votés au titre du présent budget (y compris le 1068)	548 039,82 €	1 074 150,63 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	471 173,53 €	134 521,62 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	189 458,90 €	
	=	=	=
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 208 672,25 €	1 208 672,25 €

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES ET DÉPENSES (en euros)

DÉPENSES		BP 2020	RECETTES		BP 2020
Chapitres			Chapitres		
011	Charges à caractère général	1 245 353,00	70	Produits des services, du domaine	104 476,00
012	Charges de personnel	2 081 784,21	73	Impôts et taxes	2 898 029,00
014	Atténuation de produits	124 698,00	74	Dotations, subventions, participations	1 057 818,00
65	Autres charges de gestion courante	275 424,00	75	Autres produits de gestion courante	53 755,69
66	Charges financières	58 000,00	76	Produits financiers	18,83
67	Charges exceptionnelles (astreintes, fief Melon)	118 400,00	77	Produits exceptionnels	8 500,00
		1 520 000,00		ventes 2 terrains rue du Moulin	156 000,00
022	Dépenses imprévues	93 954,00	78	Reprise de provisions	450 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements...)	74 104,73	013	Atténuation de charges	40 000,00
023	Virement à la section d'investissement	293 024,68	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en régie)	2 293,34
			002	Excédent antérieur reporté	1 113 851,76
TOTAL BUDGET DEPENSES		5 884 742,62	TOTAL BUDGET RECETTES		5 884 742,62

Les recettes principales :

- Impôts et taxes : 2 898 029 €€
- Dotations, subventions, participations : 1 057 818 €€

Nous constatons une stabilité des dotations de l'État et une augmentation des recettes fiscales sans augmentation des taux d'imposition, grâce au classement de la commune au titre de Station classée, qui génère l'encaissement par la commune de la taxe additionnelle aux droits de mutation créant une recette supplémentaire de plus de 210 000 €.

Les taux d'imposition au titre de l'année 2020 sont inchangés avec 23,3 % de taxe sur le foncier bâti et 77,14 % de taxe sur le foncier non bâti.

Une recette exceptionnelle est venue s'ajouter au premier semestre de cette année avec la vente de deux terrains communaux pour un montant total de 156 000 €.



Les dépenses de fonctionnement

Dans les grandes lignes, les dépenses courantes sont stables, comme :

- Charges à caractère général 1 245 353,00 €
- Charges de personnel 2 081 784,21 €
- Atténuation de produits (charges de transfert de compétences CdC)..... 124 698,00 €
- Autres charges de gestion courante 275 424,00 €
- Charges financières 58 000,00 €

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES DOSSIERS CONTENTIEUX McDonald's et Fief-Melon

Restent les « dépenses exceptionnelles » liées aux contentieux en cours qui furent engagés au cours du précédent mandat.

- Astreintes pour le dossier McDonald's
..... 107 400 €
- Coût total du dossier Fief-Melon
(achat + frais contentieux)..... 1 520 000 €

Dans ce contexte particulier, il faut rappeler l'historique des faits :

> Fief-Melon

Le 24 juin 2020, la commune a été condamnée par le tribunal administratif de Poitiers à verser à l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine la somme de 1 254 011 € **assortie d'intérêts et de frais évalués à environ 260 000 € en règlement d'un litige opposant la commune à l'EPF**. Ce litige est lié à l'acquisition de terrains au lieu-dit Fief-Melon. Nous rappelons que régler cette dette est une obligation suite au jugement et à la demande du comptable public.

Rappel des faits :

- fin 2012 : achat du terrain par l'EPF Poitou-Charentes pour le compte de la commune suivant une convention passée en août 2012, pour un montant de 1 157 994,96 € ;
- financement prévu par EPF remboursable par la commune en totalité en 2017 ;
- essais de négociations de l'équipe municipale avec l'EPF à partir de 2014 - échec des négociations (2017) ;
- juillet 2017 : refus de l'équipe municipale d'acquiescer le terrain et de signer l'acte d'achat (délibération du conseil municipal) dont le coût est passé à 1 264 861 € avec les frais de portage de l'EPF ;
- lancement d'une procédure judiciaire par EPF avec expertise judiciaire et évaluation du terrain (terrain évalué à 10 850 €) ;
- 2017-2020 : procédure judiciaire en cours ;
- décembre 2017 : courrier du « juge des comptes » qui demande à la commune d'inscrire la somme de 1 264 861 € au budget afin de provisionner les dépenses ;
- refus de l'équipe municipale précédente de s'exécuter, seuls 450 000 € sont alors provisionnés ;
- 24 juin 2020 : compte-rendu du jugement de l'affaire « Fief-Melon » par le tribunal administratif de Poitiers, la commune est condamnée à régler dans les meilleurs délais (au risque d'augmenter le préjudice) les sommes de :
 - 1 254 011 € pour l'achat du terrain,

- 260 000 € d'intérêts au taux de la BCE majoré de 7 points,
- 1 200 € de frais de justice,
- frais d'avocats déjà réglés sur ce dossier 25 366,67 €.

Soit un coût total du dossier de contentieux Fief-Melon d'un montant de 1 540 577,67 €.

• Pour régler ce litige, apparaît dans les comptes de la commune « manque de provision de 1 065 211 € » (seulement 450 000 € de provisionnés) qu'il faut régler dans les meilleurs délais.

> McDonald's

Le dossier McDonald's fait également partie des contentieux en cours. Nous avons le devoir aujourd'hui de régler le montant du contentieux. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

- astreinte à verser à la société McDonald's France : 53 700 € ;
- astreintes à verser à l'État : 53 700 €.

Dans ce dossier, les frais d'avocats déjà réglés par la commune s'élèvent à ce jour à 54 085,60 €.

Soit un coût total du dossier de contentieux McDonald's d'un montant de 161 485,60 €.

Le montant total des frais contentieux s'élève donc à plus de 450 000 € d'intérêts et de frais de dossiers (les deux dossiers confondus). Les sommes dues sont à régler dans les meilleurs délais, sans oublier le remboursement du terrain Fief-Melon qui n'a pas été réglé.

Dans ce contexte, l'excédent dégagé par la section de fonctionnement pour permettre d'autofinancer les investissements de l'année, n'est que de :

- virement à la section d'investissement: 293 024,68 €.

Une réserve de crédits reste disponible en fonctionnement pour les dépenses imprévues de 2020 :

- dépenses imprévues : 93 954 €.

Malheureusement, cela a des conséquences sur les dépenses et investissements envisagés (nous aurions préféré investir cette somme pour le confort des Dolusiens), notamment avec le gel prévu de travaux faute d'avoir le choix.



> Les investissements

Ils ont été réduits aux sommes déjà engagées par l'équipe précédente avec quelques ajustements, malheureusement à minima, compte tenu de nos possibilités.



Détail opérations d'équipement	Vote BP 2020 (en euros)
Op. n°16007 - extension du cimetière	36 742,41
Op. n°17003 - travaux bâtiment Restos du cœur	29 667,04
Op. n°19001 - équipement des services	580,00
Op. n°19003 - bâtiment	30 736,16
Op. n°19005 - aménagement La Cailletière	18 748,00
Op. n°19007 - boulodrome	19 845,48
Op. n°20001 - travaux écoles 2020	19 591,12
Op. n°20002 - installation DAB (distributeur automatique de billets)	20 000,00
Op. n°20003 - travaux bâtiments voirie divers	12 700,00
Op. n°20004 - équipement des services 2020	10 375,00
Op. n°20005 - voirie 2020	4 400,00
Op. n°20006 - protection incendie	37 000,00
Op. n°99999 - achats terrains	3 000,00
Total opérations d'équipement	243 385,21

EN CONCLUSION

Cette année est une année de remise à niveau de l'économie et d'assainissement des dettes de la commune, afin d'épurer la situation financière et pouvoir repartir sur une gestion saine. Elle nous permettra, dès 2021, de commencer des investissements. Il est temps d'en finir avec les contentieux qui coûtent cher aux Dolusiens pour ensuite aller de l'avant.

Une bonne nouvelle malgré tout

Comprenant les difficultés rencontrées par les commerçants de la commune dues à la crise économique engendrée par le coronavirus, les municipalités, précédente et actuelle, ont pris des dispositions. Ainsi certaines mesures ont été mises en place, comme la gratuité pour :

- les terrasses des commerçants ;
- les commerçants du marché du matin ;
- les commerçants du marché de nuit estival ;
- les cabanes d'artistes et d'artisans de La Baudissière.

Nous espérons que ces mesures les aideront à traverser cette période très compliquée.

*Valérie Bognard
adjointe aux Finances et à l'Économie*

